



BONHÔTE ALTERNATIVE

**Rapport annuel
31 décembre 2025**

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon
Tél. +41 58 261 94 00 - Fax +41 58 261 94 60
www.caceis.com

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du fonds.....	3
Intervenants dans la vie du fonds	4
Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments	5
Performances.....	6
Rémunérations.....	7
Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire	9
Bonhôte Alternative Multi - Performance (USD)	10
Rapport abrégé de la société d'audit sur les comptes annuels	20

Fonds ombrelle contractuel de droit suisse relevant du type «autres fonds en placements alternatifs», subdivisé en compartiments suivant :

- Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)

Le «Bonhôte Alternative» est un fonds de fonds ombrelle contractuel de droit suisse, relevant du type «autres fonds en placements alternatifs» au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC).

Chaque compartiment constitue un fonds investissant dans des placements collectifs de capitaux de type alternatif. Ces investissements sous-jacents recourent à des techniques de placement dont les risques ne sont pas comparables à ceux d'un fonds de placement classique en valeurs mobilières. Les investisseurs potentiels sont expressément avertis des risques décrits dans le prospectus (au sous-chapitre 1.2.10 du prospectus) et doivent notamment être prêts à assumer l'éventualité de la perte de tout ou d'une partie importante de leur investissement. La direction du fonds s'efforce toutefois de contrôler ces risques par une sélection stricte des investissements sous-jacents ainsi qu'au moyen d'une large diversification des stratégies d'investissement.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur la liquidité restreinte des placements effectués par certains compartiments, avec pour conséquence que l'investisseur ne bénéficie que d'un droit de rachat mensuel avec un préavis écrit de 45 jours calendaires (plus au maximum 20 jours ouvrables bancaires pour le calcul de la valeur nette d'inventaire et 2 jours de valeur pour le paiement des parts rachetées soit au maximum 22 jours ouvrables) s'agissant de son investissement dans le fonds (voir «Caractéristiques et risques des placements traditionnels et alternatifs» ainsi que «Processus de sélection et de surveillance des différents fonds», aux sous-chapitres 1.2.4 et 1.2.9 du prospectus).

Direction

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy 35,
1260 Nyon

Banque dépositaire

CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Nyon / Suisse

Route de Signy 35,
1260 Nyon

CACEIS (Switzerland) SA

Conseil d'administration :

Joseph Saliba	Président
Yvar Mentha	Vice-président
Jacques Bourachot	Administrateur
Marc-André Poirier	Administrateur
Jean-Pierre Valentini	Administrateur
Barry McGuire	Administrateur (depuis le 20.05.2025)

Direction :

Oscar Garcia	Directeur Général (jusqu'au 10.07.2025)
Guillaume Lapierre	Directeur Général (depuis le 18.09.2025)
Claude Marchal	Sous-directeur
Lionel Bauer	Sous-directeur
Michelle Carle	Sous-directrice (depuis le 11.12.2025)

Gestionnaire mandaté :

Prisinvest SA
Route de la Longeraie 7, CP 2098,
1110 Morges 2

Concepteur des produits :

Banque Bonhôte & Cie SA
Rue du Bassin 16, Quai Ostervald,
2001 Neuchâtel

Distribution :

Banque Bonhôte & Cie SA
Rue du Bassin 16, Quai Ostervald,
2001 Neuchâtel

Swissquote Bank SA
Ch. de la Crétaux 33,
1196 Gland

Banque dépositaire :

CACEIS Bank, Montrouge, Succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy 35,
1260 Nyon

Société d'audit :

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6,
1211 Genève

Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments

Bonhôte Alternative fonds de placement à risque particulier est un fonds ombrelle contractuel de droit suisse, relevant du type «autres fonds en placements alternatifs» selon la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006, subdivisé en compartiments suivants:

- Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)

Le contrat de fonds de placement a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, Nyon en tant que direction du fonds, et soumis, avec l'approbation de CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse en tant que banque dépositaire, à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), et approuvé par celle-ci la première fois le 20 janvier 2004.

Les compartiments sont basés sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au compartiment correspondant, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le compartiment conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

L'investisseur n'a droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel il participe. Pour les engagements revenant à un compartiment, seul le compartiment en question en répond.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment d'autres classes de parts pour chaque compartiment, de les supprimer ou de les regrouper.

Le compartiment, dont la monnaie de référence est le dollar américain (USD), est subdivisé en classes de parts suivantes :

- Classe (CHF), dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF) ;
- Classe (EUR), dont la monnaie de référence est l'euro (EUR) ;
- Classe (USD), dont la monnaie de référence est le dollar américain (USD).

Ainsi, les classes de parts CHF, EUR et USD se distinguent entre elles par leurs devises de référence.

Performances

	Devise	Lancement	2024	2025 ¹	Depuis le lancement ¹
Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)					
Classe USD	USD	31.10.1997	12.48%	8.16%	241.62%
MSCI World USD			17.00%	19.49%	386.02%
Classe EUR	EUR	30.06.1999	11.28%	5.87%	140.19%
MSCI World USD			17.00%	19.49%	257.07%
Classe CHF	CHF	01.03.2004	8.92%	3.67%	34.54%
MSCI World USD			17.00%	19.49%	309.81%

¹ jusqu'au 31.12.2025

Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

Rémunérations

Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger au maximum **5.00%**
de la valeur nette d'inventaire

Commission de rachat en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger **Aucune**

Taux effectifs des rémunérations et frais à la charge de l'investisseur

Commission d'émission **0.00%**

Rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission de gestion de la direction de fonds (calculée sur la valeur nette d'inventaire du compartiment) <i>La commission est affectée à la direction, la gestion de la fortune et le cas échéant, l'activité de distribution du compartiment.</i>	2.30% au maximum p.a
La Commission de la banque dépositaire pour la garde de la fortune du compartiment, la prise en charge du trafic des paiements et les autres fonctions énumérées dans le § 4 du contrat de fonds (calculée sur la valeur nette d'inventaire du compartiment)	0.125% au maximum p.a
Pour le versement du produit annuel aux investisseurs, la banque dépositaire débite le compartiment d'une commission de :	0.50% au maximum du montant brut distribué
Commission de performance, calculée selon le principe du «High Watermark», débitée trimestriellement (voir ci-dessous)	7.5% de la performance réalisée
Commission de la direction pour le versement du produit de liquidation en cas de dissolution	1% ¹ de la valeur nette d'inventaire

¹ à partager à parts égales entre la direction et la banque dépositaire

Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge de la fortune du fonds

Commission de gestion
Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD) **1.525%**

Commission de banque dépositaire ²
Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD) **0.112%**

² En raison de l'imputation de frais selon le volume des flux/opérations, les taux effectifs fluctuent d'une année à l'autre. Au 31.12.2024, le taux effectif de la commissions de la banque dépositaire était de 0.112%.

En supplément, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés aux compartiments.

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels la fortune des compartiments du Bonhôte Alternative est investie peut s'élever à 4% maximum, éventuelles rétrocessions comprises, pour le cas où une commission de gestion forfaitaire («management fee») est explicitement indiquée dans le prospectus des fonds cibles.

«Soft commissions»

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions concernant des «soft commissions».

Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire du compartiment et la quote-part des différentes classes est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement du compartiment sont fermés (par exemple : jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire du compartiment.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués au prix payé selon les cours du jour du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction de fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction de fonds peut les évaluer selon le ch. 2. Le prospectus contient des détails sur l'évaluation des parts ou actions de fonds cibles.

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance, majoré des intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe du compartiment résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du compartiment revenant à la classe en question, réduite d'éventuels engagements du compartiment attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Elle est arrondie à CHF / USD / EUR 1.-.

Les quotes-parts à la valeur vénale de la fortune nette du compartiment (fortune du compartiment, moins les engagements) revenant aux différentes classes de parts sont définies la première fois lors de la première émission de plusieurs classes de parts (lorsque celle-ci intervient en même temps) ou lors de la première émission d'une autre classe sur la base des résultats entrant pour chaque classe de parts correspondant au compartiment. La quote-part fait l'objet d'un nouveau calcul lors de chaque événement suivant :

- a) lors de l'émission et du rachat de parts ;
- b) à la date de référence de distribution, si (i) de telles distributions ne reviennent qu'à différentes classes de parts (classes de distribution) ou si (ii) les distributions aux différentes classes de parts sont différentes en pour cent de leur valeur nette d'inventaire ou si (iii) des commissions ou des frais différents sont appliqués aux distributions des différentes classes de parts en pour cent de la distribution ;
- c) lors du calcul de la valeur d'inventaire, dans le cadre de l'attribution d'engagements (y compris les frais et commissions dus ou échus) aux différentes classes de parts, si les engagements des différentes classes de parts diffèrent en pourcentage de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives, à savoir si (i) des taux de commission différents sont appliqués aux différentes classes de parts ou si (ii) des charges de coûts propres à chaque classe sont imputées ;
- d) lors du calcul de la valeur d'inventaire dans le cadre de l'attribution des revenus ou des gains en capital aux différentes classes de parts, dans la mesure où les revenus ou les gains en capital résultent d'opérations qui n'ont été effectuées que dans l'intérêt d'une classe de parts ou dans l'intérêt de plusieurs classes de parts, mais pas en proportion de leur quote-part dans la fortune nette du fonds.

Compte de fortune

	31.12.25	31.12.24
Valeur vénale	USD	USD
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	17'420'604.04	19'171'513.25
Instruments financiers dérivés	43'212.04	-142'962.96
Avoirs en banque		
à vue	3'025'610.77	2'524'969.82
Autres actifs	94'703.34	43'458.67
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	20'584'130.19	21'596'978.78
Autres engagements	-97'139.49	-104'111.22
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	20'486'990.70	21'492'867.56

Variation de la fortune nette

	01.01.25	01.01.24
	31.12.25	31.12.24
	USD	USD
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	21'492'867.56	22'665'870.10
Distribution	-664'055.28	-307'520.86
Solde des mouvements de parts	-2'294'389.36	-2'839'184.79
Résultat total	1'952'567.78	1'973'703.11
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	20'486'990.70	21'492'867.56

Evolution du nombre de parts

Classe (USD)

	01.01.25	01.01.24
	31.12.25	31.12.24
Situation en début de période comptable	1'126.790	1'287.137
Parts émises	0.000	0.000
Parts rachetées	97.951	160.347
Situation à la fin de la période comptable	1'028.839	1'126.790
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	USD 15'175.00	14'488.00

Classe (EUR)

	01.01.25	01.01.24
	31.12.25	31.12.24
Situation en début de période comptable	198.445	205.503
Parts émises	0.000	6.942
Parts rachetées	30.445	14.000
Situation à la fin de la période comptable	168.000	198.445
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	EUR 11'271.00	10'996.00

Classe (CHF)

	01.01.25	01.01.24
	31.12.25	31.12.24
Situation en début de période comptable	180.667	221.667
Parts émises	3.442	0.000
Parts rachetées	40.667	41.000
Situation à la fin de la période comptable	143.442	180.667
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	CHF 14'638.00	14'587.00

Compte de résultats

	01.01.25 31.12.25 USD	01.01.24 31.12.24 USD
Revenus		
Revenus des valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs ¹	758'152.71	677'956.96
Revenus des avoirs		
à vue	78'942.88	68'364.05
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-129.38	-777.61
Total des revenus	836'966.21	745'543.40
Charges		
Rémunérations réglementaires versées :		
à la direction	-57'126.59	-60'533.04
à la banque dépositaire	-23'345.02	-24'608.48
au gestionnaire	-259'666.21	-275'150.14
Frais de révision	-22'908.67	-22'080.90
Intérêts négatifs	-456.64	0.00
Intérêts passifs	-982.00	-1'226.12
Autres charges	-25'714.07	-20'612.11
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	78'951.43	74'717.77
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	14'969.77	20'442.90
Total des charges	-296'278.00	-309'050.12
Ajustement Fiscal ¹	217'464.50	241'463.68
Résultat net	758'152.71	677'956.96
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	1'794'919.87	998'496.96
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-78'951.43	-74'717.77
Commissions sur la performance	-116'646.48	-164'868.18
Résultat réalisé	2'357'474.66	1'436'867.97
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	-404'906.88	536'835.14
Résultat total	1'952'567.78	1'973'703.11

¹ Selon la circulaire n°24 de l'Administration fédérale des contributions AFC ch. 2.8, un ajustement fiscal a été effectué afin de présenter un résultat net correspondant au montant des revenus imposables des fonds cibles. Cet ajustement fiscal est porté en diminution des gains/pertes du capital réalisés (-es).

Utilisation du résultat

Classe (USD)	01.01.25 31.12.25 USD	01.01.24 31.12.24 USD
Résultat net	577'780.38	514'954.38
Report de l'exercice précédent	0.52	11.70
Résultat disponible pour être réparti	577'780.90	514'966.08
Distribution	-577'775.41	-514'965.56
Report à nouveau	5.49	0.52

Classe (EUR)	01.01.25 31.12.25 USD	01.01.24 31.12.24 USD
Résultat net	82'296.68	71'277.02
Report de l'exercice précédent	0.55	1.77
Résultat disponible pour être réparti	82'297.23	71'278.79
Distribution	-82'296.48	-71'278.24
Report à nouveau	0.75	0.55

Classe (CHF)	01.01.25 31.12.25 USD	01.01.24 31.12.24 USD
Résultat net	98'075.64	91'725.56
Report de l'exercice précédent	1.04	0.73
Résultat disponible pour être réparti	98'076.68	91'726.29
Distribution	-98'075.60	-91'725.25
Report à nouveau	1.08	1.04

<u>TER en %</u> : Classe (USD) ¹	N/A	N/A
<u>TER en %</u> : Classe (EUR) ¹	N/A	N/A
<u>TER en %</u> : Classe (CHF) ¹	N/A	N/A

¹ En raison de l'indisponibilité des TER pour la majorité des fonds cibles, la direction renonce à calculer le TER.

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 31.12.24	Achats ¹	Ventes ²	Total au 31.12.25	Cours	Valeur vénale USD	en %
Parts d'autres placements collectifs							
BREVAN HOWARD FUND LTD -A- USD	3'024	0	0	3'024	583.99	1'765'938.34	8.58
<i>Îles Caïmans</i>						1'765'938.34	8.58
WINTON FUND LTD	681	0	0	681	1'458.40	993'797.36	4.83
<i>Îles Vierges Britanniques</i>						993'797.36	4.83
ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE I (US	1'010	0	0	1'010	1'613.23	1'630'039.86	7.91
LUMYNA-MW TOPS UCITS FUND - USD B (ACC)	5'862	0	0	5'862	337.03	1'975'580.26	9.60
SCHRODER GA-SEG US EQ-R3 USD	2'475	0	0	2'475	270.97	670'688.69	3.26
<i>Luxembourg</i>						4'276'308.81	20.77
Dollar Us						7'036'044.51	34.18
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public						7'036'044.51	34.18
MUDRICK DSTS OPP FD OFF LTD - FOUNDERS-	367	0	367	0	0.00	0.00	0.00
<i>Bahamas</i>						0.00	0.00
RENAISSANCE INS DV ALPHA-A-USD	1'390'655	463'722	432'494	1'421'883	1.00	1'421'882.79	6.91
<i>Bermudes</i>						1'421'882.79	6.91
ALBAR CAP LTD CL A S JULY 18R	621	0	621	0	0.00	0.00	0.00
GOLDEN PINE A1 FEED P NV FD S3	0	1'152	0	1'152	1'208.91	1'392'226.52	6.76
GOLDEN PINE A1 FEED P NV FD S4	971	0	971	0	0.00	0.00	0.00
KIRKOSWALD GL MAC B RES 010818	10'855	0	3'503	7'352	273.33	2'009'570.77	9.76
MUDRICK DISTR OPP OFF F2 R INI	0	367	101	266	4'270.76	1'136'235.44	5.52
OCTAGON HIGH INC CAYMAN-S2- ACCUM-FD	1'878	170	0	2'048	745.24	1'525'974.35	7.41
UFG RSF LTD CL D REGULAR 2019	0	217	0	217	0.00	0.00	0.00
UFG RUSSIA B 2019 NOV TG RED SH	590	0	590	0	0.00	0.00	0.00
<i>Îles Caïmans</i>						6'064'007.08	29.45
GRAHAM GIF II QUANT MACRO SP SERIES A SHARE CLASS USD	3'446	0	0	3'446	162.81	561'070.29	2.73
<i>Îles Vierges Britanniques</i>						561'070.29	2.73
HELIKON LG SHT EQ S USD NO ELI	0.03	0	0	0.03	0.00	0.00	0.00
HELIKON LG ST E S A INI N ELIG	370	0	171	199	11'726.62	2'337'599.37	11.36
<i>Irlande</i>						2'337'599.37	11.36
Dollar Us						10'384'559.53	50.45
Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché						10'384'559.53	50.45
Parts d'autres placements collectifs						17'420'604.04	84.63

¹ Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.

² Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

	Echéance	Achats	Devise	Ventes	Devise	Valeur vénale USD	en %
Instruments Financiers Dérivés							
Contrat de change à terme ¹							
	30.01.26	1'850'000.00	EUR	2'154'972.50	USD	20'642.07	0.10
	30.01.26	2'060'000.00	CHF	2'585'341.37	USD	22'569.97	0.11
	28.11.25	2'060'000.00	EUR	2'425'114.40	USD	0.00	0.00
	28.11.25	2'090'000.00	CHF	2'645'067.39	USD	0.00	0.00
	28.11.25	229'879.65	USD	195'000.00	EUR	0.00	0.00
	28.11.25	17'333.40	USD	15'000.00	EUR	0.00	0.00
	28.11.25	37'467.22	USD	30'000.00	CHF	0.00	0.00
	29.08.25	1'965'000.00	EUR	2'250'809.25	USD	0.00	0.00
	29.08.25	2'330'000.00	CHF	2'877'786.70	USD	0.00	0.00
	29.08.25	61'576.35	USD	50'000.00	CHF	0.00	0.00
	29.08.25	40'000.00	EUR	47'152.00	USD	0.00	0.00
	29.08.25	265'733.92	USD	215'000.00	CHF	0.00	0.00
	29.08.25	45'000.00	EUR	51'601.50	USD	0.00	0.00
	30.04.25	16'227.00	USD	15'000.00	EUR	0.00	0.00
	30.04.25	85'058.12	USD	75'000.00	CHF	0.00	0.00
	30.04.25	10'432.00	USD	10'000.00	EUR	0.00	0.00
	30.04.25	35'000.00	CHF	39'073.40	USD	0.00	0.00
	30.04.25	2'095'000.00	EUR	2'187'756.13	USD	0.00	0.00
	30.04.25	2'470'000.00	CHF	2'748'597.88	USD	0.00	0.00
	31.01.25	2'130'000.00	EUR	2'256'309.00	USD	0.00	0.00
	31.01.25	2'580'000.00	CHF	2'950'594.69	USD	0.00	0.00
Contrat de change à terme ¹						43'212.04	0.21
Instruments Financiers Dérivés						43'212.04	0.21

¹ Cocontractant des opérations OTC: CACEIS BL NYON BRANCH

Inventaire de la fortune

Désignation	Valeur vénale USD en % ¹	
Avoirs en banque		
à vue	3'025'610.77	14.70
Total avoirs en banque	3'025'610.77	14.70
Autres actifs	94'703.34	0.46
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	20'584'130.19	100.00
Autres engagements	-97'139.49	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	20'486'990.70	

Cours de change

1 CHF	=	USD	1.26217
1 EUR	=	USD	1.17445
1 GBP	=	USD	1.34507

¹ % de la fortune totale

Répartition des placements dans les trois catégories d'évaluation

Catégorie d'évaluation conformément à l'OPC-FINMA Art. 84 al.2 :

	Valeur vénale USD	en % ¹
Catégorie a :	7'036'044.51	34.18
Placements cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ouvert au public, évalués au prix payé selon les cours du marché principal		
Catégorie b :	10'427'771.57	50.66
Placements pour lesquels aucun cours selon la let. a n'est disponible, évalués selon des paramètres observables sur le marché		
Catégorie c :	0.00	0.00
Placements qui, en raison de paramètres non observables sur le marché, sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché		

¹ % de la fortune totale

Risques sur instruments dérivés selon le Commitment I

Positions réduisant l'engagement	
Contrats de change à terme	4'732'474.53
Total en USD	4'732'474.53
Total en % de la fortune nette du fonds	23.10%

Informations des années précédentes

Date	Classe	Devise	Valeur nette d'inventaire par part	Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Distribution du revenu par part
31.12.23	Classe (USD)	USD	13'063.00	1'287.137	16'813'666.26	188.71
31.12.24	Classe (USD)	USD	14'488.00	1'126.790	16'325'293.18	457.02
31.12.25	Classe (USD)	USD	15'175.00	1'028.839	15'612'924.97	561.58
31.12.23	Classe (EUR)	EUR	10'021.00	205.503	2'059'278.00	144.77
31.12.24	Classe (EUR)	EUR	10'996.00	198.445	2'182'186.00	346.87
31.12.25	Classe (EUR)	EUR	11'271.00	168.000	1'893'517.00	417.10
31.12.23	Classe (CHF)	CHF	13'583.00	221.667	3'010'844.00	196.23
31.12.24	Classe (CHF)	CHF	14'587.00	180.667	2'635'383.00	460.12
31.12.25	Classe (CHF)	CHF	14'638.00	143.442	2'099'735.00	541.71

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de

Bonhôte Alternative

Rapport relatif à l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement Bonhôte Alternative avec le compartiment suivant :

- Bonhôte Alternative Multi – Performance (USD)

comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la direction de fonds.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Nous remettons au Conseil d'administration de la direction de fonds une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

KPMG SA

Bruno Beça
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Karl Hohberger

Genève, le 27 avril 2026

Annexe :

Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)